

ASSEMBLÉE NATIONALE
1er juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1120)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CL666

présenté par
M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 31

À l'alinéa 57, après le mot : « dont », substituer au mot :

« bénéficie »,

le mot :

« dispose ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.